

B.U. NICE-LETTRES



D

092 2092137

arin 4

LES TERRASSES DE LOURMARIN — IV

R. LAURENT-VIBERT

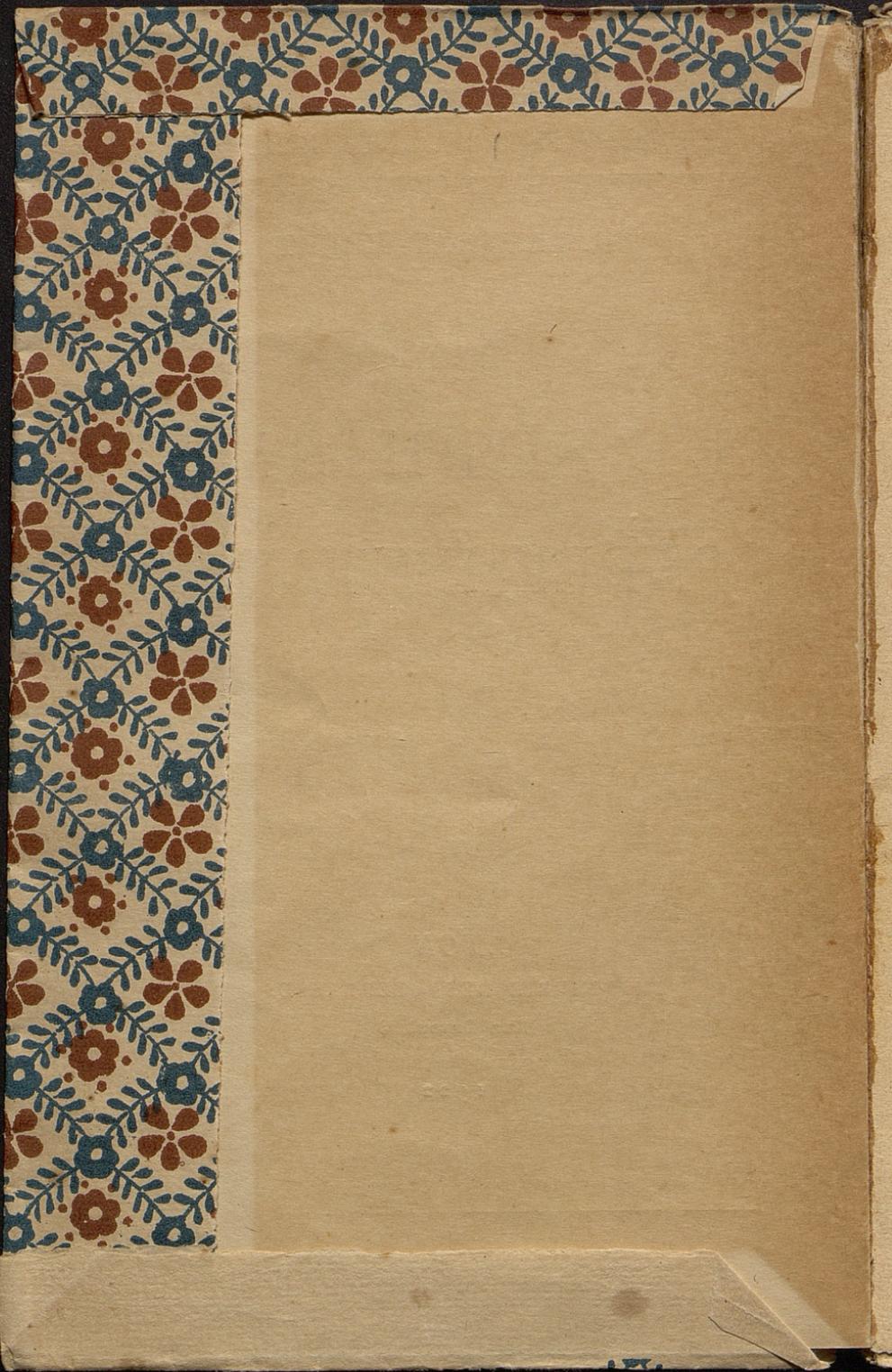
LE SOPHISME
PARLEMENTAIRE

LYON

IMPRIMERIE DES « TERRASSES »

Rue Davout, 3

1922



London 1847

LE SOPHISME
PARLEMENTAIRE

Terraxen de Louvain. 4

BHB
3529

R. LAURENT-VIBERT

LE SOPHISME
PARLEMENTAIRE

LYON

IMPRIMERIE DES « TERRASSES »

Rue Davout, 3

—
1922

24 663 - 28 - A

LE SOPHISME PARLEMENTAIRE

L y a un sophisme parlementaire, bien caché sous les habitudes du langage : les mots ont ici, comme ailleurs, faussé les idées et incrusté l'erreur. Essayons, en toute simplicité, de voir clair.

Il est d'usage constant que les membres du Parlement, sénateurs ou députés, se qualifient eux-mêmes et sont partout qualifiés

de représentants de la France. « La France, par la représentation qu'elle s'est librement donnée... » — « — Il vous appartient, Messieurs, à vous qui représentez la France... » Non pas ! Non pas ! Il y a usurpation de titre, pure et simple. Nos « honorables » ne représentent pas la France, ils représentent les Français, ce qui est tout à fait différent.

Je ne discute point, en ce moment, sur la question de savoir si le suffrage universel ou restreint, ou le scrutin de liste, ou le proportionnel, ou tel autre, crée une véritable et valable représentation des Français. C'est une autre affaire. Bon ou mauvais, incomplet ou suffisant, le système actuel, par un bulletin de vote remis tous les quatre ans aux Français mâles, majeurs et vivants leur permet d'avoir des délégués. J'y insiste. Quand du haut des tribunes où l'ar-

chivolte se superpose à l'architrave je vois, sous la lumière pâle de la coupole vitrée, s'agiter, murmurer, gronder, se gonfler, éclater les bulles d'air chaud de la marmite démocratique, ce que j'ai sous les yeux ce sont les représentants des Français mâles, majeurs et vivants. Rien de moins, rien de plus. Et sans doute, sur tel visage gras, solennel et sournois, je lis bien que les électeurs de Seine-et-Loire, qui crurent envoyer au Parlement le délégué de leurs opinions ou de leurs intérêts ont en réalité permis au consortium des cotons (ou des pétroles ?) d'avoir ici un avocat-conseil du plus haut prix. Tant pis pour les électeurs de Seine-et-Loire. Il est bien et dûment leur délégué. J'admets pleinement, sans réserve, la fiction du système. Mais outre que je ne vois ni les représentants des femmes, ni des enfants, ni de l'armée (trois groupes aux-

quels il me paraît difficile de refuser le titre de Français), je ne vois pas — mais pas du tout, mais nulle part, — les délégués de la France.

Vous entendez bien que je ne nie pas que les Français ne soient partie intégrante de la France, mais il n'en sont qu'une partie. Une rengaine de ma jeunesse faisait dire à je ne sais quel président de la République :

Sans les marins, il n'y aurait pas d' marine

Ce n'est pas exact. Un vaisseau sans matelots ne peut évidemment pas naviguer ; il ne cesse pas d'être. Pour suivre le métaphore il suffit d'avoir été l'hôte, quelques jours, d'un navire de guerre, pour savoir que les marins dignes de ce nom se subordonnent corps et âme aux devoirs qu'imposent la sauvegarde et l'honneur de leur

bâtiment. Une unité navale est une personne vivante, *man of war*.

Comment ! Cet immense et beau territoire, rassemblé patiemment, parcelle par parcelle, durant dix siècles, autour de ces vallées rayonnantes, délicates, pleines d'arbres tendres et d'eaux courantes, que nous appelons l'Ile-de-France, et tous ces champs et toutes ces vignes apaisées, et les landes muettes et les purs glaciers, tout le mystère des forêts, tout l'enchantement des prairies, toute cette terre magnifique dont nous devrions, à chaque printemps, ramasser pieusement une poignée, puis renouveler le rite antique en élevant vers le ciel l'épi de Triptolème, cette réalité, magnifique et dorée, ce sol national et nourricier n'aurait pas une valeur propre, et ne serait apprécié, dans son entité mystérieuse et tutélaire, que par le nombre d'habitants que porte son

kilomètre carré ! Je me refuse à cette arithmétique qui fait de la France une peuplade ignorante de Demeter et d'Hestia, suspendue comme un essaim d'abeilles entre terre et ciel. Qu'une communauté juive, chassée d'Espagne ou de Portugal, campée sous la tolérance du Grand Seigneur en un canton précaire de l'Empire turc, ne puisse, pour organiser sa vie que « se compter », je l'admets. Les Français, Dieu merci, n'en sont pas à une période de *diaspora*. Ce sol est nôtre. Quand je contemple, avec les yeux de la chair et ceux de l'esprit, l'horizon de ces Terrasses, il n'est pas un sillon d'ocre sous ces oliviers, il n'est pas un frémissement du feuillage de bronze de ces cyprès qui ne me rappelle fraternellement que je puis, d'un pas libre, frapper cette terre libre, et que l'heure où je m'y coucherai, à mon tour et à mon rang, ce sera sur le

sein d'une mère inépuisable et divinement accueillante.

Quoi ! La France pourrait, comme la peau de chagrin, se rétrécir à chaque aurore. Si les Français mâles, majeurs et vivants se réfugient sur le territoire diminué, rien n'est troublé dans la représentation prétendue nationale. Je sais bien, parleu, que l'« arrondissement » était une manière de compromis entre le droit du sol et le droit des hommes. Ce compromis ne valait pas grand chose. Le scrutin de liste, par département, avec un nombre de sièges (quel jargon !) proportionné au nombre d'habitants, a du moins le mérite de la netteté. Sans doute, une multitude n'est qu'une horde si on la sépare du sol qu'elle a divisé, assaini, cultivé, ennobli par sa pensée, son industrie, son amour, qui lui donne en échange de quoi vivre, s'abriter, se

vêtir, et lui permet, chaque soir, le travail du jour accompli, de lever les yeux vers l'amitié des étoiles. Soit ! Je consens que les Français, que de mauvais bergers, à la fin du XVIII^e siècle, ont vus comme les moutons tous pareils et tous errants d'un immense troupeau sans paturage, aient sous cette forme sommaire et barbare leurs délégués à tant par milliers de têtes. J'y consens, ah ! sans enthousiasme, mais, pour Dieu, ne me dites pas que ce sont là les représentants de la France. A ne prendre, pour commencer ma discussion, que ce seul point, hors de conteste : « Le sol de la patrie est une réalité », je ne vois aucun représentant de cette solide et forte réalité.

Encore pourrait-on s'apaiser, si du moins les paysans (quel beau nom qui lie au « pays » l'homme qui s'y penche avec foi, avec tendresse !) étaient représentés en

tant que paysans. Plaisantez-vous ! Le seul point qui importe est qu'ils disent, une fois tous les quatre ans, de quel parti ils veulent être. Comme les partis se classent sur des nuées, il faut que ces authentiques fils de la terre se prononcent sur de pures abstractions dont presque toutes naquirent dans le cerveau mélancolique du Genevois Jean-Jacques. Sur la République se projette encore la grande ombre errante du Déraciné, incapable de savoir et de sentir de quels suc, puisés aux entrailles de la terre, s'élabore la sève puissante de la patrie. Ah ! qu'à Lourmarin l'on fut sage de consacrer à la Liberté le grand ormeau de Sully qui crée, au milieu du village, par son fût souple et droit et par l'ampleur sereine de son ombre, l'âme charmante d'un Forum rustique. Le vieil arbre qui avait vu renaître, dans la paix retrouvée du roi

Henri, les destins interrompus de la petite cité ruinée par les guerres religieuses, abrita en 1789 les grands espoirs qui dansèrent la farandole autour de sa rude écorce. C'est le *genius loci*, tutélaire et pacifique. Ses racines vont loin. Les cigales de ses hautes branches chantent en plein ciel.

Je reprends le fil de ma dialectique. Le sol de la France n'est pas représenté, et moins encore, la personne morale de la France. Me permettez-vous de parler, à voix basse comme il convient, sans la moindre éloquence, simplement, gravement, de cette autre réalité qu'est la Patrie, réalité plus *vraie* que toutes les autres car elle tient au sang, à la pensée, à l'art, à l'amitié, à tout ce qui donne joie, raison, fierté de vivre, au regard clair des enfants, au sourire des lèvres tendres, à tout ce qui soulève,

redresse, exalte. Je vous défie de ne pas retrouver la patrie dans le moindre mouvement, s'il est vif et spontané, de toute votre vie intérieure. Nier qu'il y ait au-dessus de nous, de nos intérêts, de nos existences mêmes, une personne morale supérieure qui nous a précédé et qui nous survivra, dont nous devons être les serviteurs passionnés et qui absorbe nos destins en un destin sublime, qui nous permet d'associer à cette œuvre les jeunes hommes morts pour Elle, et nos morts à nous qui firent leur tâche humble et utile, nier tout cela et priver nos heures de doute et notre œuvre pauvre et courte du sourire consolateur de la Patrie, quelle folie, quel mensonge, quel crime !

Cette personne morale, qui la représentera ? Si chaque Français, aux heures tragiques, peut retrouver par une sorte de vision

intérieure le sens de la patrie, croit-on qu'il soit possible de l'exiger de lui, à toute minute, lorsque dans les luttes de paix s'accroît le dur souci d'assurer l'existence, le bonheur, la dignité du cher petit groupe dont chacun fait partie ? Disons-le, ce souci est légitime, et, le cas de guerre mis à part, il est, à bon droit, exclusif de tout autre. Pour qu'une nation soit bien ordonnée, il faut que chacun fasse sonner très haut ses intérêts et ses besoins, et réclame, et proteste, et « remontre ». Comme 39 millions de Français ne peuvent tout de même pas parler ensemble sans désordre, il leur faut des délégués, il faut que chacun, par une filière plus ou moins longue, puisse se faire entendre. Cette délégation, cette représentation des intérêts particuliers, tant bien que mal nous l'avons, et dans ces Chambres, haute ou basse, fondées, semble-t-il, sur

les partis et les opinions, se sont constituées quand même, par des détours qu'il serait curieux de suivre car ils sont vraiment fils de la nécessité, les délégations des intérêts. Le parti socialiste représente plus une classe qu'il n'exprime une doctrine, de même le parti libéral. Les idées et les hommes ont tout à perdre à ces confusions. Pour ne prendre qu'un exemple, il est clair que les ouvriers français ont toute raison d'être patriotes, et qu'en tous cas il n'y a aucune espèce de contradiction à être à la fois ouvrier et patriote, mais, comme les ouvriers n'ont pas de délégués au Parlement, ils ont dû, pour être représentés, aller à un parti de pure doctrine, le parti socialiste, dont les formules abstraites, connues depuis l'origine de la pensée humaine, n'ont rien à voir, si on les prend en elles-mêmes, avec la classe ouvrière plutôt qu'avec telle autre.

Or, cette doctrine est présentement à base d'internationalisme. Voilà les ouvriers français obligés, pour avoir voix au Parlement, d'être internationalistes. Cette digression n'a pour but que de marquer fortement, par un trait certain, à quel point le Parlement, se composant uniquement de l'ensemble des délégués des Français, ne peut et ne doit être que la représentation des intérêts particuliers.

Mais ces délégués, auprès de qui sont-ils délégués ? Ces voix qui disent : « Nous, agriculteurs, nous réclamons ceci... Nous, ouvriers, nous voulons cela... nous, industriels, nous ne pouvons nous passer ni de ceci ni de cela... » à qui doivent-elles adresser leurs réclamations, leurs plaintes, leurs exigences ? Le bon sens répond : A un ou plusieurs délégués qui, eux, représentent en face de la poussière des intérêts particuliers

et changeants, le passé, l'avenir, la permanence, le destin même de la patrie. Mais ce ou ces délégués n'existent pas, et par une dérision singulière, ces représentants des intérêts privés ne sont délégués qu'auprès d'eux-mêmes. Ils sont l'alpha et l'omega. Le cercle est fermé, ou, plutôt, il se réduit à un point n'ayant pu dessiner sa courbe.

Je résume : la France, en tant que France, n'est pas représentée. Quand je vois à son banc, grave et fin et mesuré, Maurice Barrès, j'ai tendance à croire qu'il représente par son beau génie, cette France qu'il nous a appris à aimer. Quelle erreur ! Il n'est là que comme délégué des intérêts des électeurs d'une circonscription électorale. Ces génitifs en cascades marquent les successives restrictions au rôle que notre pensée lui assignait d'abord. C'est un fait certain, évi-

dent, palpable : en ce qui concerne la représentation de la France, il y a carence.

*
* *

Cette analyse nous conduit, me semble-t-il, sur l'essentiel des organisations politiques, des vues très différentes de cette théorie des trois pouvoirs, dont Montesquieu éblouit notre adolescence. Exécutif, législatif, judiciaire me paraissent nuages au vent. Leurs formes s'effilent, se confondent, disparaissent sous l'orage de la moindre révolution. Ce que je vois clairement, si d'un rapide coup d'œil je parcours l'histoire connue de notre planète, c'est qu'une nation ne subsiste dans la paix et l'honneur que si ses institutions assurent une équitable représentation, d'une part à la collectivité vivante, au peuple, en donnant à

ce mot le sens plein, total, du latin *populus*, et non celui de *plebs*, et d'autre part à cette personne morale, stable, aux grands desseins, que j'appelle patrie, c'est-à-dire la terre des ancêtres et des fils, avec toutes ses traditions et toutes ses espérances, tout le passé et tout l'avenir. Appelons les choses par leur nom : cette représentation de la patrie, c'est, exactement, l'Etat. Ces deux puissances, peuple et Etat, ont la souveraineté et doivent tantôt s'équilibrer, tantôt se céder le pas. En temps de paix stable, quand le ciel est serein d'Orient en Occident, l'Etat doit s'effacer raisonnablement et le peuple organiser librement le jeu et la balance des intérêts privés. Pour les questions vitales, pour la défense de la Communauté ou en cas de crise intérieure, l'Etat (c'est-à-dire pour nous la France) reste seul souverain. Dans le cas extrême, la guerre,

tous les intérêts privés doivent disparaître.

La Grèce antique, malgré Pallas, malgré la plus haute et la plus fine raison, malgré son génie universel, malgré la grandeur souveraine de certains de ses fils, a perdu l'indépendance parce que ses institutions purement démocratiques (le Démos était ici une poignée d'hommes libres parmi les innombrables métèques et esclaves) ne prévoyait rien qui pût, aux heures graves, maîtriser les remous et les paniques de la foule, craintive pour sa chair et son argent. Démosthène ne pouvait opposer à la marche lourde, hérissée de lances, des phalanges macédoniennes et aux agents corrompueurs de Philippe, que des paroles de miel et d'or bruissant sous les portiques. Rome au contraire, dont les systèmes de délégations populaires ou aristocratiques étaient multiples (comices curiates, centuriates, tri-

butes, sénat, tribuns de la plèbe) concevait ses consuls comme les gardiens « ordinaires » de la cité. Leur pouvoir, c'est-à-dire le pouvoir de Rome, s'équilibrait avec exactitude, par le jeu des assemblées et le *veto* des tribuns, avec celui des *Romains*. Mais qu'il survînt une crise, le sénat prenait un dernier *senatus-consulte*, le *senatus-consultum ultimum* : « *Salus populi romani suprema lex esto*. Que le salut du peuple romain soit la loi suprême. » Le dictateur, c'est-à-dire Rome elle-même, personnalité morale et souveraine, fait taire les assemblées, c'est-à-dire les intérêts privés, et, dans le grand silence du Forum, l'on n'entend plus que le pas des légionnaires et la voix des licteurs dont les haches nues surmontent les faisceaux.

Quand Jules César, de son regard rapide et glacé, vit le magnifique domaine conquis

par Rome exploité, dévoré, mutilé par les hommes d'affaires de la République, que fit-il, sinon créer, en sa personne, une représentation permanente de Rome. Le prénom d'*Imperator* qu'il se donna, le titre de *dictator perpetuus* dont s'entoure son effigie, ne signifient pas autre chose. Le culte de Rome et d'Auguste fut pendant quatre siècles, au fronton du prodigieux édifice de l'Empire, le symbole de la souveraineté certaine non d'un homme, mais d'une personne morale si réelle et si puissante qu'elle put grouper, sous ce signe fraternel, aux rives amies de la Méditerranée, les peuples qui depuis la chute du temple s'entredéchirent sans fin.

Que fut la royauté française sinon la représentation de la France, en face des délégués innombrables des Français ? Louis XIV affirme : « L'Etat, c'est moi ! » Cela veut

dire simplement : « C'est moi qui représente la France, en tant qu'Etat. » Les Français conservaient leurs droits. Protestations, remontrances, placets avaient alors accès, en tous temps, auprès du trône. Pour qui parcourt, non chez les historiens romantiques mais dans les documents, la vie politique de l'ancienne France, la surprise est grande de voir à quel point tous se faisaient entendre, et comment de toutes les provinces, de toutes les corporations, de tous les corps constitués, des bonnes villes et des métiers s'élèvent des voix irritées, violentes, qui clament, au vieux sens juridique du mot, vers le Roi, exigeant le droit et le dû et faisant pleuvoir sur prince et ministres les libelles et les brochures. Ah ! si la monarchie française, sous les derniers Bourbons, n'avait pas perdu, elle aussi, le sens de son rôle et de son destin ! Elle n'a pas

compris qu'il lui fallait tout ce tumulte et ces cris confus. La main de justice qu'elle portait sur le grand sceau de France lui créait le devoir de tout écouter avec un sourire paternel. Elle a cru qu'il fallait, autour de son travail, un silence perpétuel. Elle a propagé, imposé l'idée que le Roi était le délégué des Français en même temps que le délégué de la France ; elle a laissé croire que les trois fleurs de lys étaient les armes du Roi, alors qu'elles avaient le privilège, unique en Europe, de représenter l'Etat. Idée néfaste, dont la France souffre.

Napoléon commit la même erreur. « Empereur des Français », disent les actes. Il n'avait droit, par son génie, qu'à représenter la France. Les Français durent se taire, « dans le silence de l'abjection ». Par réaction, nous voici dans un sophisme inverse : la France n'est pas représentée.

Sans doute la tradition et la nécessité suppléent encore à cette carence. L'administration, bien qu'elle soit sans chef, continue son rôle de maintenir l'autorité et la souveraineté de l'Etat. Mais pour qui l'a vue de près, elle est battue en brèche, tous les jours et en toutes questions, par les intérêts privés, devenus à leur tour souverains. Ces hauts fonctionnaires, dont la fortune dépend de plus en plus de la volonté ou du caprice des parlementaires, où puiseront-ils le sens de leurs devoirs, quel *labarum* apercevront-ils dans le ciel de la patrie ? Ils ne distinguent déjà plus qu'une grande image qui tout de même tend à s'effacer. Comment les ministres, élus des parlementaires, pourraient-ils la dresser, d'un bras ferme, au-dessus des partis. Sans doute, aux heures de crise, surgissent des profondeurs de la race les hommes prédestinés qui crient obs-

tinément : « Je fais la guerre, je fais la guerre », c'est-à-dire je ne veux penser qu'à la France, et qui, dictateurs de fait, mais non de droit, musèlent les aboyeurs et sauvent la patrie. Mais on ne peut indéfiniment compter sur le miracle. La victoire s'obtient. Quinze cent mille jeunes hommes sont couchés sous les sillons qui reverdisent. Il s'agit d'organiser la France selon ses droits et la ligne claire de sa destinée. Je vois alors, à la tête de mon pays, les délégués tantôt du Cher, tantôt de la Corrèze, ou du Lot-et-Garonne, prendre (de quel droit ?) la parole au nom de la France. Les fabricants du Nord et les métallurgistes, et les pétroliers, et ceux qui vivent de la betterave ou des vignes, et les terrassiers et les tisseurs, sont, par leurs délégués, les maîtres de ces maîtres pitoyables dont la bonne volonté échoue devant ces coalitions et ces

intérêts. Et la France mutilée voit disparaître, un à un, dans la paix gagnée par tant de pleurs et de sang, les gages conquis dans l'exaltation du sacrifice.

Le malaise que tout Français ressent est là. Il n'en faut pas douter. Tout le reste est secondaire. Qu'on n'entende bien : loin d'être opposé à la représentation des intérêts privés, je les voudrais au contraire bien ordonnés et formulant très haut leurs désirs et leurs plaintes. Mais, en face, il faudrait que la France fût représentée. Les regrets sur le passé sont vains s'ils ne servent de leçon. Cette leçon est que, si les formes peuvent et doivent changer, les nécessités restent les mêmes. L'organisme qui nous manque doit non pas être l'exacte copie ou le retour pur et simple d'une institution disparue : il le faut adapté et d'une ardeur toute nouvelle. Il naîtra, si les Fran-

çais prennent conscience du mal. L'esprit public, qui, chaque jour, s'aère et se clarifie, créera, j'en ai la foi profonde, dans la liberté de son génie cette représentation de la France, à laquelle sont attachés nos destins.



FASCICULES DÉJÀ PARUS :

- N° I. *L'Inquiétude Démocratique.*
N° II. *Le Sophisme de la Compétence*
N° III. *L'Intempérance Théologique*
N° IV. *Le Sophisme Parlementaire*

A PARAÎTRE

- N° V. *L'Impasse Métaphysique*
N° VI. *Le Sophisme de l'Internationale*

PRIX, 1 fr. 50

